

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 05 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Guillaume SAVEANT
- Hélène BERNAERT pouvoir à Maxence DECAIX
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Carol SILVESTRE
- Virginie MALAYEUDÉ pouvoir à Patrick DELPORTE

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-5-9 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2026. Créditation d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois permanents.

Considérant la nécessité, au sein du service des affaires scolaires, d'assurer le nettoyage des locaux scolaires ainsi que la surveillance du service de cantines.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste à temps non complet à 24/35^{ème}, ci-dessous décrit :

• FILIÈRE TECHNIQUE

→ 1 poste à temps non complet : « adjoint technique territorial »

Création d'un emploi permanent à temps non complet, soit 24/35^{ème} de la durée légale ou réglementaire de travail. *Un emploi s'exprime sous forme de fraction du temps exprimé en heures (24/35^{ème}).*

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, de la catégorie hiérarchique C, auquel la collectivité est disposée à recruter pour pourvoir le poste créé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget.

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 062-216207589-20251215-2025_5_9-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet.

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 15 décembre 2025

**Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 062-216207589-20251215-2025_5_9-DE

Affiché le :

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>